

**Congrès UD-FO 35**  
27 septembre 2019 **FOUGÈRES**



Sous la présidence  
d'Yves VEYRIER,  
Secrétaire Général de la confédération

CPPAP N° 1020 S 06643  
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF  
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43  
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr  
Site : www.udfo35.fr  
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>  
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35  
Le Syndicalisme Indépendant  
35, rue d'Échange 35000 RENNES  
N°205  
Déposé le 29 août 2019  
À distribuer avant le 31 août 2019

PIC RENNES ARMORIQUE  
**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER  
PRO35**

**Le SYNDICALISME  
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**AOÛT 2019  
N°205**

**Au sommaire**

- ÉDITORIAL (P1)
- FOUGÈRES (P2)
- COMMUNIQUÉ FEETS-FO (P3)
- RETRAITES (P4)
- LE BILLET DU JOËL (P5)
- UN POINT DE VUE JURIDIQUE (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- CALENDRIER DES STAGES, CONGRÈS UD, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)



**IMPOSONS NOTRE CHANCE !**

Les vacances ou plus exactement les congés payés, obtenus par la grève et la lutte en 1936, ont permis de s'extraire un temps de la dure réalité de ce monde. Mais les forces du désordre capitaliste restent « en marche » à Biarritz comme ailleurs, avec leurs cortèges de désastres économiques, sociaux et environnementaux tous étroitement liés. La pire des choses serait de se laisser aller à la résignation. De laisser la main à ceux qui nous emmènent dans le mur de l'austérité à perpétuité et de la servitude.

De tous temps et en tous lieux des femmes et des hommes se sont élevés contre l'insupportable arrogance des exploiters. Ils ont imposé contre vents et marées leur chance.

Aucune conquête sociale, aucune liberté n'auraient été obtenues sans l'acharnement de ces justes. Conquêtes auxquelles Macron et ses complices s'attaquent comme au statut général des fonctionnaires, au droit de grève par exemple pour les territoriaux (loi dite de « transformation » de la Fonction Publique).

Nous nous trouvons dans la situation où il va falloir nous aussi imposer notre chance.

De ce point de vue la rentrée sera déterminante. Il nous faut préparer pour la gagner, la bataille des retraites. Solidarité intergénérationnelle ou retraite par points : tel est l'enjeu et il n'est pas négociable. Véritable retraite ou « retraite des morts », c'est à nous tous d'écrire ce chapitre dans le grand livre de la lutte des classes.

Dans ce contexte, le rassemblement à Paris le 21 septembre se doit d'être à la hauteur de notre histoire et de l'avenir que nous voulons construire pour nous et nos enfants. Un point d'appui pour gagner, tout en sachant que c'est par la grève interprofessionnelle (et non secteur par secteur) dans l'unité la plus large possible que nous pourrions véritablement résister, revendiquer et reconquérir.

Imposer notre chance sera aussi le 27 septembre à n'en pas douter au cœur des discussions de notre 37<sup>ème</sup> congrès à Fougères (où nos anciens se sont tant battus).

Ensemble, soudés plus que jamais, nous prendrons en main notre destin.

**"VIVE LA SOCIALE !  
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 26 août 2019  
**Fabrice LERESTIF**  
Secrétaire Général

**LA CITATION DU MOIS**

" Impose ta chance,  
serre ton bonheur  
et va vers ton risque.  
À te regarder,  
ils s'habitueront "

René CHAR  
1907-1988



Les 18 et 19 décembre 1947, à Paris, la Conférence Nationale « Force Ouvrière » lançait un appel à tous les travailleurs pour rejoindre le mouvement.

Morceaux choisis...

Août 2019- Joël Josselin

Confirmant son précédent manifeste des 8 et 9 novembre, **la Conférence renouvelle son attachement à l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les partis politiques et de tous les Gouvernements, quels qu'ils soient, ainsi que son souci d'une véritable démocratie à tous les échelons de la Centrale Syndicale.**

(...)

La Conférence rejette les accusations calomnieuses lancées par les dirigeants majoritaires de la C.G.T. contre les militants qui se réclament de « FORCE OUVRIERE ».

Elle constate, au contraire, que malgré le solennel avertissement adressé au C.C.N. par la Minorité, la Majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

(...)

Conscients de la valeur qui s'attache à l'unité syndicale, mais constatant que cette unité est d'ores et déjà brisée par des départs massifs dûs à la politique menée par les éléments majoritaires.

Constatant également que les éléments minoritaires du Bureau Confédéral risquent, dès maintenant, de n'être plus que des otages au sein de l'organisation.

**La Conférence considère que la véritable Confédération Générale des travailleurs continue en dehors de l'Organisation existante qui n'a plus de la C.G.T. que le nom puisqu'elle a violé délibérément ses propres statuts et bafoué les véritables principes du syndicalisme traditionnel.**

Conséquente des dangers que présente la véritable Confédération Générale des travailleurs, elle affirme sa volonté de conserver à son compte pour le faire triompher et appliquer intégralement le programme constitutif qui fut celui de la vieille Confédération Générale du Travail dont elle se déclare la véritable continuatrice.

(...)

**L'Organisation FORCE OUVRIERE affirme son inébranlable hostilité à toute instauration de pouvoir personnel, par sa puissance et ses réalisations, elle saura faire échec à toute tentative de cet ordre.**

(...)

**L'Organisation FORCE OUVRIERE lance solennellement un appel à tous les travailleurs de France et d'Outre-mer pour adhérer au Mouvement et réaliser ainsi l'Unité véritable et féconde de tous les ouvriers, employés, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires, agents des services publics, travailleurs agricoles, ingénieurs et cadres, dans une grande et puissante Confédération Générale du Travail, déterminant elle-même et elle seule, son action, librement et démocratiquement, sur les plans revendicatif et gestionnaire, pour l'émancipation totale des travailleurs.**



# Éco-contribution : Principe pollueur-payeur

**Communiqué**  
**FEETS-FO**  
**Éco-Taxe**

## ***Un acte de « contrition » inacceptable pour les salariés***

Avec l'annonce de l'éco-contribution sur le transport aérien, nous avons un nouvel exemple de démagogie politique avec une visée beaucoup plus profonde qu'il n'y paraît.

Les atteintes à l'environnement sont réelles et la situation est à l'urgence. Le gouvernement aurait dû porter une régulation du transport aérien au niveau international et la remise en cause d'un système néo-libéral. Cette croissance du trafic aérien avec des low-costs aux conditions sociales et environnementales catastrophiques sans investissement réel en matière de recherche sur des modes de transport est inacceptable. Le choix politique de créer une taxe franco-française entre 1,5 € et 18 € par billet est une politique de gribouille. Cette mesure n'aura aucun effet sur la pollution et sera juste une nouvelle contrainte sur le secteur du transport aérien tant au niveau des compagnies nationales que des aéroports.

Cette logique est la même mise en œuvre avec les Zones de Faibles Emissions et les fameuses vignettes Crit'Air. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Europe, 94 paquebots émettent dix fois plus de dioxyde de soufre que 260 millions de voitures. Pourtant, le gouvernement a choisi une mesure notoirement insuffisante et qui est une contrainte énorme sur ceux qui n'ont pas grand-chose et surtout pas les moyens d'investir dans d'autres moyens de transport.

Ces actions ne permettent en rien de s'attaquer aux véritables atteintes à l'environnement. Au-delà de la logique démagogique et politicienne, l'application de ce principe de pollueur-payeur sous-tend à culpabiliser la majorité des usagers pour entériner que certains ont des droits comme celui de prendre l'avion ou d'utiliser un véhicule individuel pendant que d'autres pour la préservation du « bien commun » n'auront plus de droits.

Pour la FEETS FO, les salariés n'ont pas à être tributaires tant de manœuvres aux seules fins électorales que d'un acte de « contrition »<sup>1</sup> d'une morale douteuse cachée.

Paris, le 11 juillet 2019

**Pour tout contact :** Jean HÉDOU tél 06 85 12 74 46

---

<sup>1</sup> Voir le COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE : « Le contenu juridique du « droit à un environnement naturel, sain et sûr » sera le fruit d'une élaboration graduelle, sollicitée par la préoccupation de l'opinion publique de discipliner l'usage des biens de la création selon les exigences du bien commun, dans une commune volonté d'introduire des sanctions pour ceux qui polluent. Toutefois, les normes juridiques ne suffisent pas à elles seules; à côté d'elles doivent mûrir un sens fort de responsabilité, ainsi qu'un changement effectif dans les mentalités et dans les styles de vie. »



# Rapport Delevoye sur les retraites : la grande décote.

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a présenté le 18 juillet son rapport d'étape qui préconise le « prolongement de l'activité » par système de décote et l'instauration d'un système universel par points dont le principe même est rejeté par FO.

## Retraites

Libre à vous de clore votre carrière à 62 ans, mais ce sera, pour la plupart, à vos dépens, c'est-à-dire avec une retraite amputée par un malus suffisamment incitatif. Une éventuelle pension de réversion (réservée aux couples mariés), que l'on savait dans le collimateur, ne présentera même plus un espoir conséquent, avec la fusion des différents régimes que l'on n'imagine pas tirant les montants vers le haut. Ce sont quelques-unes des recommandations du rapport d'étape présenté par le Haut-commissaire à la réforme des retraites aux interlocuteurs sociaux, syndicats et organisations patronales, le 18 juillet 2019.

### L'âge rabot

62 ans devient ainsi un âge rabot et 64 un « âge pivot », ou, toujours selon la nouvelle terminologie, un « âge d'équilibre », sous-entendant qu'il sert à équilibrer les comptes mais sans guère tenir compte de l'équilibre physique de bien des salariés à cet âge.

En effet, comme l'a rappelé le secrétaire général de FO Yves Veyrier lors de son intervention dans le cadre de cette présentation, l'espérance de vie en bonne santé « est aux alentours de 63 ans. Certes, on ne tombe pas gravement malade à 63 ans, mais on rencontre les premiers soucis de santé qui font que selon les cas, selon les professions, selon les métiers, il est très difficile de pouvoir continuer à travailler ».

Précédemment, il avait souligné à propos du malus visant à inciter, si ce n'est obliger, au prolongement de l'activité que, « outre le recul de l'âge pour tous », il « pénaliserait injustement tous ceux qui ne sont déjà plus en activité ».

### Exit les meilleures années

Cette présentation était aussi et surtout la recommandation d'un « système universel » et par points, devant remplacer les 42 régimes existants et entrer en vigueur en 2025, faisant ainsi de ceux nés en 1963 les premiers concernés.

« On nous l'avait présentée comme non destinée à réaliser à nouveau des économies, non destinée à toucher à l'âge de départ et on entend parler d'un âge pivot, d'un système de bonus-malus... En fait le système universel va absorber tous les régimes existants et surtout il va être une sorte de réforme paramétrique permanente entre les mains du gouvernement », a dénoncé le matin même sur RTL le secrétaire général de Force ouvrière.

Pour ce dernier, « un régime universel par points conduirait incontestablement à dégrader les droits existants. Le niveau de pension serait en baisse pour beaucoup car il serait calculé sur toute la carrière et non plus sur les meilleures années, avec comme conséquence un âge effectif de départ retardé de fait pour celles et ceux ne pouvant bénéficier d'une pension suffisante le moment venu ».

Ce dernier a également souligné que de plus « à tout moment demain le gouvernement pourra agir sur la valeur du point à l'achat, comme sur la valeur du point au moment de la conversion en pension et agissant ainsi, il pourra jouer sur le niveau de la pension, et de fait vous inciter à travailler pour acquérir des points supplémentaires parce que votre retraite ne sera pas suffisante ».

### 21 septembre

De son côté le Medef, sans surprise, a annoncé qu'il « soutiendra les grands principes de cette réforme » tandis que la CFDT s'est félicitée du fait que ce rapport est la preuve que « la mise en place d'un système universel est possible », tout en estimant « totalement stupide de fixer un âge de liquidation de la retraite complète à 64 ans ». Il y a « beaucoup d'enfumage », notamment en disant que l'âge légal reste à 62 ans, ce qui revient à « prendre les gens pour des imbéciles », a déclaré le secrétaire général de la CGT.

Pour FO, « ce projet fait en réalité porter au système de protection sociale la responsabilité des défaillances des politiques économiques qui ont échoué à réduire le chômage de masse et la précarité et contraignent nombre de salariés à subir des emplois peu ou mal rémunérés, à temps partiel subi. De nombreux salariés ne sont d'ailleurs d'ores et déjà plus en activité au moment de faire valoir leurs droits à la retraite ».

FO a d'ailleurs décidé de multiplier « les réunions d'informations avec en perspective un rassemblement d'ampleur nationale à Paris le 21 septembre avec l'objectif de convaincre de la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des salariés à la hauteur de l'enjeu », son secrétaire général précisant : « Nous l'avons dit : s'il faut aller à la grève d'ensemble pour préserver la retraite et la protection sociale, FO y est prête et déterminée ».

**Michel POURCELOT**

(publié sur le site de la confédération le 19 juillet)

## NON À LA RETRAITE DES MORTS

**Tous concernés, salariés, actifs, jeunes, retraités, chômeurs**

**INSCRIVEZ-VOUS à L'UD  
au RASSEMBLEMENT  
de FORCE OUVRIÈRE**

**LE 21 SEPTEMBRE 2019 à PARIS**

**RÉFORME DES RETRAITES :  
FO DIT STOP !**

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS  
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ  
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS  
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

**RASSEMBLEMENT A PARIS  
LE 21 SEPTEMBRE 2019**

RÉGIME UNIVERSEL  
ÂGE DE DÉPART  
MONTANT DES PENSIONS  
SOLIDARITÉ  
RÉVERSION  
DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE  
D'INFORMATION ET  
DE MOBILISATION

**PLUS FORTS ENSEMBLE**  
FORCE-OUVRIERE.FR

# TOUS ENSEMBLE !

LE BILLET  
DU JOËL

C'est en novembre-décembre 1995 qu'est apparu ce mot d'ordre. Je me souviens qu'à l'époque la grève avait commencé par un puissant mouvement des cheminots. Je revois encore l'un d'entre eux m'expliquant que la CGT avait lancé un mot d'ordre de grève d'une journée mais que le lendemain des AG s'étaient tenues et que les gars y avaient décidé de continuer contre l'avis et à la grande surprise des appareils syndicaux. Il s'agissait d'empêcher Alain Juppé, premier ministre, de s'en prendre aux régimes spéciaux et aux 37,5 annuités de cotisations nécessaires pour obtenir une retraite à temps complet dans tout le secteur public (Le privé s'était vu passer à 40 annuités l'été 1993 sous Balladur). Il y eut 2 millions de manifestants dans la rue le 12 décembre et trois jours après Juppé retirait son projet de réforme sur les 37,5 annuités. Je passe sous silence l'autre volet de sa réforme sur la Sécurité Sociale qui vit le jour malgré tout et continue avec les attaques multiples contre celle-ci, la dernière en date étant celle de Macron supprimant les cotisations sociales pour les remplacer par la CSG.

Près d'un quart de siècle après, l'histoire va-t-elle se répéter ? De multiples mouvements de grèves et de manifestations sont annoncés. 11 septembre : grèves dans la santé (CGT), 13 septembre : grèves à la RATP (Unsa), 16 septembre : rassemblements et manifestations des avocats et des infirmières, grève aux finances (CGT), 19 septembre : grève à EDF (intersyndicale), 21 septembre : Rassemblement national à Paris (FO), 24 septembre : Grève nationale (CGT et Sud Rail).

Bigre, un vrai automne prélude à un mouvement du type 1995 ou un dispositif qui risque d'empêcher une véritable grève générale interprofessionnelle ? Ironie de l'histoire, comme en 1947 lors de la création de Force Ouvrière, la CGT lance « une vaste consultation de tous ses syndiqué·e·s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics ». Le questionnaire qui prévoit notamment de se prononcer sur « la grève d'un jour, de plusieurs ou autre », est à rendre avant le 30 septembre mais l'on apprend sur son site national que « la CGT appelle d'ores et déjà à descendre dans la rue le 24 septembre ». En novembre-décembre 1947, le CCN avait décidé d'une telle enquête mais le Bureau Confédéral avait appelé à la grève avant les résultats, c'est l'une des raisons qui avait contribué à ce que des militants, conscients de l'emprise politique sur la Confédération aient décidé de créer Force Ouvrière.

1947-2019. Notre Confédération Force Ouvrière, par la voix de Yves Veyrier, son Secrétaire Général annonce la couleur : « Si le gouvernement ne nous entend pas sur ce dossier des retraites, il faudra mobiliser à la hauteur de l'enjeu. Une simple journée de manifestation, aussi réussie soit-elle, ne suffira sans doute pas », déclare-t-il. « S'il le faut, cesser le travail le plus largement possible devra être envisagé pour forcer nos interlocuteurs à revenir à la table de négociation. Il faudra alors bien sûr viser l'unité d'action syndicale la plus large ». « Si le gouvernement ne nous entend pas, s'il faut aller à la grève, nous y sommes prêts. À nous de convaincre le plus grand nombre de salariés ! », ajoute-t-il enfin.

Le gouvernement sait que l'on va à l'affrontement. Pour noyer le poisson et faire croire que la réforme fera consensus, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé que le gouvernement allait organiser une « concertation citoyenne » sur la réforme des retraites pour recueillir l'avis des Français sur les pistes avancées par le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye.

Un député vient de déclarer : « Nous ne pouvons pas aborder la bataille des retraites comme les précédentes, par exemple sur le code du travail. Les salariés de ce pays payent cher la division dans la rue. Il faut avancer en rang serré pour mettre un coup d'arrêt à la politique d'Emmanuel Macron ». C'est très juste, le combat qui s'annonce devra rassembler toutes les forces de la classe ouvrière, tous les travailleurs, les jeunes, les retraités, syndiqués ou non, gilets jaunes et stylos rouges ou non, donc tous ensemble comme en 1995 pour faire reculer Macron.

C'est finalement aussi simple que cela.

Guichen, le 22 août 2019

JOËL





## **Barème d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse :**

### **Résister, résister encore :**

Comme vous le savez, la Cour de cassation, saisie par le conseil des prud'hommes de Louviers et de Toulouse a rendu le 17 juillet 2019 deux avis validant le barème d'indemnisation du licenciement sans cause et sérieuse.

Bien que l'avocat général lui-même (représentant de l'État) reconnaisse que dans certaines situations le barème pose des difficultés sérieuses d'application, la Cour de cassation déclare le barème valide au regard des engagements internationaux et européens mais avec des arguments qui peuvent apparaître contradictoires.

La Cour de cassation fait preuve d'une analyse particulièrement spacieuse. En effet, la Cour de cassation, précédemment, avait toujours considéré que la question de la compatibilité d'une disposition de droit interne avec des normes internationales ne relevait pas de la procédure d'avis (Avis de la Cour de cassation du 16 décembre 2002, n°00-20.008 et avis de la Cour de cassation du 7 mars 2018, n° 17-70.039).

En outre, il est particulièrement hypocrite que pour valider le barème, elle excipe des solutions alternatives à son application du barème : la possibilité pour le juge de proposer la réintégration du salarié n'a aucun effet pratique puisqu'elle suppose accord des deux parties et que cette situation est quasiment inexistante, les cas d'une nullité du licenciement pour lesquels le barème n'est pas applicable sont drastiquement limités par les dispositions de l'article L 1235-3-1 du code du travail.

La Cour de cassation, dans ses avis ne donne aucun contenu aux termes adéquats et appropriés, se contentant de poser comme pétitions de principe que ces termes laissent une marge d'appréciation aux états.

En outre, contrairement, à la jurisprudence du Conseil d'État, la Cour de cassation écarte l'applicabilité directe de la charte européenne des droits sociaux, au prétexte qu'elle ne serait pas applicable aux litiges entre particuliers. Ainsi, un traité international relatif aux droits sociaux (lesquels concernent essentiellement les particuliers) pourrait n'être pas applicable aux litiges entre particuliers et être applicable aux autres litiges.

Nous ne saurions faire injure aux magistrats de la Cour de cassation en imaginant qu'ils sont incompétents. Le caractère très spacieux des motivations des avis rendus par la démonstration des pressions du pouvoir (**sommes-nous toujours en république ?**).

**En tout état de cause, les avis de la Cour de cassation ne sont pas obligatoires car ils n'emportent pas autorité de la chose jugée. Ils ne s'imposent même pas aux juridictions qui les ont sollicités. L'article L. 441-3 du Code de l'organisation judiciaire dispose en effet que « l'avis rendu ne lie pas la juridiction qui a formulé la demande ».**

Seule une bataille est perdue dans cette affaire. Il faut persister, résister, résister encore, continuer de mener bataille dans les conseils des prud'hommes pour faire écarter le barème. N'oublions pas que la confédération générale du travail Force Ouvrière a intenté des actions tant au niveau européen devant le Comité européen des droits sociaux (organe officiel chargé d'interpréter la Charte sociale européenne) qu'au niveau international devant le Bureau international du travail (s'agissant de la Convention 158 de l'OIT).

La bataille sur le barème est très importante, il en va de la survie des conseils de prud'hommes déjà mis à mal notamment par des réformes complexifiant la procédure. Elle est un symbole de la résistance aux ordonnances et continuer de résister sur ce point, c'est aussi un point d'appui pour résister à toutes les contre-réformes et notamment celle des retraites.

## **Résister, revendiquer, reconquérir, c'est plus que jamais l'urgence.**

**Gérard HINAUX**

(publié dans le groupe facebook FO le 18 juillet)

[https://www.facebook.com/search/top/?q=g%C3%A9rard%20hinaux&epa=SEARCH\\_BOX](https://www.facebook.com/search/top/?q=g%C3%A9rard%20hinaux&epa=SEARCH_BOX)



**Les prochaines élections MSA auront lieu en janvier 2020 et le dépôt des candidatures devra être effectué pour le 19 novembre 2019 au plus tard.**

### **André nous a quittés**

Notre ami et camarade malouin du transport voyageur **André FROIN** est décédé ce dimanche 25 août d'un cancer foudroyant à seulement 69 ans.

**À sa famille, à ses proches l'UD apporte son soutien fraternel.**



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
**FO**  
UD Ille-et-Vilaine

Congrès de l'U. D. des Syndicats Confédérés d'  
FOUGÈRES LES 18 et 19 SEPTEMBRE 1926

en  
direct  
de  
l'UD



**FOUGÈRES**  
27 SEPTEMBRE 2019  
SALLE DE L'AUMAILLERIE

**XXXVII ÈME  
CONGRÈS  
DE L'UNION  
DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS  
D'ILLE-ET-VILAINE**



Sous la présidence  
d'**Yves VEYRIER**,  
Secrétaire Général  
de la confédération



**Pensez à régler les timbres 2018  
et nous faire parvenir le volet B du mandat ainsi que les fiches d'inscriptions  
(documents fournis avec la circulaire n°3 du 28 mai dernier)**



**CAISSE SOLIDARITÉ INTERPRO :**

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine. Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

**Chacun en mesure l'enjeu fondamental.**

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/>  
ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer :  
35 rue d'Échange 35 000 Rennes  
avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".



**ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

**KIT DE RENTRÉE DU SYNDICALISTE**

**NOS stages Le calendrier des stages du 2<sup>nd</sup> semestre 2019**

DATES	INTITULÉ DU STAGE
du 18 au 20 septembre (3 jours)	CONNAÎTRE SES DROITS
<b>COMPLET</b>	DÉCOUVERTE FO
du 2 au 3 décembre (2 jours)	TRÉSORIER DES SYNDICATS

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

**NOS Unions Locales**

**RENNES**

35, rue d'Échange 35000 RENNES  
**02.99.65.36.60**  
[ulforennes@gmail.com](mailto:ulforennes@gmail.com)  
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

**ST MALO**

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO  
**09.66.96.37.97**  
[ulfostmalo@wanadoo.fr](mailto:ulfostmalo@wanadoo.fr)  
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

**GUICHEN**  
**07.83.67.25.78**

[ulfoguichen@gmail.com](mailto:ulfoguichen@gmail.com)

**FOUGÈRES**

7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES  
**02.99.99.00.49**  
[ulfofougeres@orange.fr](mailto:ulfofougeres@orange.fr)  
Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

**VITRÉ**

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ  
**02.99.74.42.80**  
[ulfovitre@orange.fr](mailto:ulfovitre@orange.fr)  
Vendredi 11h30-14h30

**REDON**

1, rue du Tribunal 35600 REDON  
**02.99.71.16.80**  
**06.26.88.51.88**  
[fo.redon@yahoo.fr](mailto:fo.redon@yahoo.fr)

**PERMANENCES**



35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

**UNION DÉPARTEMENTALE FO 35**

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66  
Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi et Vendredi  
9h00 à 12h00  
13h00 à 17h00  
Sans RDV les mercredis  
et vendredis après-midi.  
Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

**MAISON DE LA CONSOMMATION**

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41  
Lundi de 14h00 à 17h00  
Jeudi de 10h00 à 12h00

**UNION LOCALE DE SAINT-MALO**

8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo,  
09 66 96 37 97  
Mardi et vendredi  
9h à 12h – 14h à 19h

**POUR PLUS D'INFOS :**



**Pensez à votre 1<sup>er</sup> paiement 2019**

**TIMBRES 2019 : 4,75 €**  
[tresorerie.udfo35@orange.fr](mailto:tresorerie.udfo35@orange.fr)